

Aménagement du site AMC



TERMES DE RÉFÉRENCE (Tdr)

1. Contexte et justification

Dans le cadre de l'aménagement du site de Avocado Marketing compuny « AMC », il est prévu de réaliser des travaux de remblais afin de rehausser le niveau du terrain, corriger les irrégularités, éviter la stagnation des eaux pluviales ; préparer le terrain ; construire un réseau de caniveaux destiné à assurer l'évacuation efficace des eaux pluviales , la construction de dalles en béton armé destinées au franchissement des caniveaux par les camions ainsi que l'aménagement d'un parking le long de la clôture.

Les présents Termes de Référence définissent les objectifs, les spécifications techniques, les responsabilités et les modalités d'exécution des travaux.

Travaux de remblais

Objectif général

Réaliser des travaux de remblais conformément aux normes techniques afin d'obtenir une plateforme stable, durable.

Objectifs spécifiques

- Approvisionner les matériaux de remblai conformes aux exigences techniques ;
- Transporter les matériaux jusqu'au chantier ;
- Étaler les remblais selon les niveaux définis ;
- Compacter les remblais couche par couche ;
- Contrôler la qualité des travaux réalisés ;
- Assurer la protection de l'environnement pendant l'exécution des travaux.

4. Description des travaux

L'entreprise devra réaliser notamment les activités suivantes :

4.1 Préparation du chantier

- Installation de chantier ;
- Implantation des travaux ;
- Débroussaillage si nécessaire ;
- Décapage de la terre végétale ;
- Nettoyage du terrain.

4.2 Fourniture des matériaux

Les matériaux devront :

- provenir d'une carrière autorisée ;
- être exempts de matières organiques ;



- être non expansifs ;
- présenter une bonne granulométrie ;
- être validés par le maître d'œuvre avant utilisation.

4.3 Transport

L'entreprise assurera :

- le chargement ;
- le transport ;
- le déchargement des matériaux ;
- le nettoyage des voies empruntées.

4.4 Mise en œuvre

Les remblais seront exécutés par couches successives de 20 à 30 cm maximum avant compactage.

Chaque couche sera :

- nivelée ;
- humidifiée si nécessaire ;
- compactée mécaniquement.

4.5 Compactage

Le compactage sera réalisé jusqu'à atteindre au minimum 95 % de la densité Proctor Modifié ou selon les exigences du laboratoire de contrôle.

5. Contrôle de qualité

Les contrôles comprendront notamment :

- contrôle topographique ;
- contrôle des épaisseurs ;
- contrôle de l'humidité ;
- essais Proctor ;
- essais de densité in situ ;
- vérification des niveaux finis.

Tout remblai non conforme sera repris aux frais de l'entreprise.

Travaux de construction des caniveaux pour le drainage des eaux pluviales

- **Objectif général**

Construire un réseau de caniveaux performant permettant la collecte, le transport et l'évacuation des eaux pluviales du site BAM



- **Objectifs spécifiques**

L'entreprise devra :

- réaliser les implantations topographiques des ouvrages ;
- effectuer les terrassements nécessaires ;
- construire les caniveaux conformément aux plans d'exécution ;
- assurer la stabilité des ouvrages ;
- garantir un écoulement gravitaire continu des eaux ;
- remettre les lieux en bon état après les travaux.



- **4. Étendue des travaux**

Les prestations comprennent notamment :

Terrassements

Les travaux comprendront :

- le piquetage ;
- le creusement des fouilles ;
- le réglage des fonds de fouilles ;
- l'évacuation des déblais excédentaires ;
- le compactage du fond de fouille.

Les dimensions des fouilles respecteront les plans approuvés.

Construction des caniveaux

Les caniveaux pourront être :

- en béton armé coulé en place ;
- ou en éléments préfabriqués selon les plans.
- Les travaux comprendront :
 - coffrage ;
 - ferraillage ;
 - bétonnage ;
 - vibration mécanique du béton ;
 - cure du béton pendant au moins sept jours.

Ouvrages complémentaires

L'entreprise réalisera également :



- regards de visite ;
- chambres de décantation ;
- avaloirs ;
- descentes d'eau ;
- ouvrages de raccordement.



c) Ferrailage

- Fourniture et pose des armatures conformément aux plans d'exécution ;
- Respect des enrobages et des recouvrements.

d) Coffrage

- Coffrage métallique ou en bois de qualité ;
- Vérification des dimensions et de l'alignement.

e) Bétonnage

- Béton armé de classe minimale C25/30 ;
- Coulage continu ;
- Vibrage mécanique ;
- Cure du béton pendant au moins sept (7) jours.

f) Mise en service

Les dalles devront supporter le passage fréquent de camions, y compris des véhicules de fort tonnage, conformément aux charges prévues dans les études techniques.

Construction des dalles de franchissement

Les travaux comprendront :

- **6. Aménagement du parking**

Les travaux comprendront :

- Nivellement de la plateforme ;
- Compactage du sol support ;
- Apport de matériaux sélectionnés ;
- Réalisation de la couche de fondation en grave latéritique ou en grave concassée ;
- Compactage mécanique ;
- Réalisation de la couche de roulement (béton, pavés autobloquants ou grave compactée selon les plans) ;
- Délimitation des places de stationnement ;
- Aménagement des accès ;
- Installation éventuelle de bordures ;



- Mise en place de la signalisation horizontale et verticale.

7. Travaux de drainage

L'entreprise devra prévoir :

- le raccordement des dalles aux caniveaux existants ;
- les pentes nécessaires à l'écoulement des eaux ;
- les ouvrages complémentaires permettant d'éviter toute stagnation d'eau sur le parking.



8. Caractéristiques techniques

Les matériaux devront répondre aux spécifications suivantes :

Béton

- Dosage minimal : 350 kg de ciment par m³ ;
- Béton vibré.

Acier

- Acier Haute Adhérence D12 (HA) ;
- Conforme aux plans de ferrailage.

Matériaux de remblai

- Grave latéritique ou grave concassée ;
- Indice de portance (CBR) conforme aux exigences du projet ;
- Compactage à 95 % du Proctor Modifié minimum.

9. Contrôle qualité

Les contrôles comprendront notamment :

- Vérification des implantations ;
- Contrôle des dimensions ;
- Contrôle des niveaux ;
- Vérification des armatures ;
- Contrôle du béton (Slump Test) ;
- Essais de compression sur éprouvettes ;
- Contrôle du compactage ;
- Vérification de la portance du parking ;
- Essai de circulation des véhicules lourds avant réception.

10. Personnel minimum requis

L'entreprise devra disposer au minimum de :



- Un Chef de projet ;
- Un Ingénieur Génie civil ;
- Un Conducteur des travaux ;
- Un Géomètre ;
- Un Chef de chantier ;
- Des Maçons qualifiés ;
- Des Coffreurs ;
- Des Ferrailleurs ;
- Des Conducteurs d'engins ;
- Des Manœuvres ;
- Un Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE).



11. Matériel minimum

L'entreprise devra mobiliser :

- Pelle hydraulique ;
- Chargeuse ;
- Camions-bennes ;
- Compacteur vibrant ;
- Bétonnière ou centrale à béton ;
- Vibrateurs à béton ;
- Camion-citerne d'arrosage ;
- Groupe électrogène ;
- Niveau automatique ;
- Station totale.

12. Santé, sécurité et environnement

L'entreprise devra :

- Fournir les Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tout le personnel ;
- Sécuriser les accès au chantier ;
- Installer une signalisation conforme ;
- Prévenir les nuisances (poussières, bruit) ;
- Assurer une bonne gestion des déchets de chantier ;
- Remettre les lieux en état à la fin des travaux.



13. Planning d'exécution

L'entreprise présentera un planning détaillé comprenant :

- Installation du chantier ;
- Terrassements ;
- Construction des dalles ;
- Aménagement du parking ;
- Travaux de drainage ;
- Contrôles qualité ;
- Nettoyage et repli du chantier.



Moyens à mobiliser

L'entreprise devra disposer notamment de :

Personnel

- Conducteur des travaux ;
- Chef de chantier ;
- Géomètre ;
- Conducteurs d'engins ;
- Manœuvres.

Matériel

- Bulldozer ;
- Pelle hydraulique ;
- Chargeuse ;
- Camions-bennes ;
- Niveleuse ;
- Compacteur vibrant ;
- Arroseuse.

14 Sécurité et environnement

L'entreprise devra :

- respecter les règles d'hygiène et sécurité ;
- fournir les équipements de protection individuelle (EPI) ;
- installer une signalisation du chantier ;
- limiter les émissions de poussière ;
- gérer correctement les déchets ;



- protéger les riverains.

15 . Livrables attendus

L'entreprise remettra :

- le planning des travaux ;
- les rapports hebdomadaires d'avancement ;
- les résultats des essais de laboratoire ;
- les plans de récolement ;
- le rapport final d'exécution.



16. Réception des travaux

La réception comprendra :

- une réception provisoire après vérification de la conformité des travaux ;
- une période de garantie ;
- une réception définitive après levée des éventuelles réserves.

17. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Compréhension des TdR	15 %
Méthodologie d'exécution	25 %
Expérience de l'entreprise	20 %
Qualification du personnel	15 %
Matériel disponible	10 %
Offre financière	15 %

18. Références normatives

Les travaux devront être réalisés conformément :

- aux normes nationales en vigueur ;
- aux règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Délais d'exécution

La durée des travaux est fixée à **30 jours calendaires**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

